



Grands Réseaux de Recherche

PROGRAMMATION GLOBALE DANS CHAQUE GRR OU RESEAU

La structuration des GRR:

- Une coordination - un(e) coordonnateur (trice) désigné(e) pour chaque GRR ou réseau par les établissements;
- Un Comité scientifique représentatif des axes thématiques et des partenaires principaux du GRR ;
- Un Comité de pilotage : au Comité scientifique s'ajoutent un Comité d'experts extérieurs au GRR (voir infra), le DRRT, un représentant de la Région et toute personnalité invitée par le comité scientifique;
- Des ateliers, séminaires thématiques ou toute autre forme de rencontre entre les partenaires du GRR, ouverte le cas échéant.

Le Comité d'experts :

- Les experts doivent prendre connaissance de l'ensemble des projets pour lesquels ils ont été sollicités, procéder à une expertise impartiale et objective et fournir un rapport d'évaluation ;
- Ils s'engagent ensuite à prendre part à la réunion du Comité scientifique du GRR ou réseau afin de restituer leurs expertises et échanger avec les autres membres du comité ;
- Ils peuvent également être invités à donner leur avis sur l'organisation et la vie du réseau, les améliorations à apporter, les orientations stratégiques générales.

L'organisation interne :

- Réception des lettres de cadrage et des enveloppes correspondant à chaque GRR ;
- Organisation de l'appel à projets interne ;
- Expertise des projets ;
- Organisation du Comité scientifique de chaque GRR ou réseau ;
- Réunion du Comité de Pilotage de chaque GRR ;
- Coordination administrative des projets par les établissements de tutelle.

En accord avec les thématiques, les priorités et la feuille de route de chaque GRR ou réseau et en fonction de l'état d'avancement des projets en cours, un consensus doit se dégager concernant les projets et les demandes de thèse sur tous les points suivants :

- Mise en cohérence ;
- Sélection ;
- Définition et choix des projets de thèse ;
- Présentation du potentiel de valorisation ;
- Proposition aux financeurs ;
- Soumission aux concours par les Ecoles Doctorales.

***Les dossiers de demande de subventions (projets + allocations) devront être complets au plus tard à la date du Comité de pilotage du GRR.**